

MTP COMITÉ DE DIRECTION
du.....25 AVR. 1939.....193
(Question N°.....X/2.....)

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Service Central
des
Installations Fixes

20 avril 1939.

Acquisition de 37.500 masques contre les gaz
et aménagement de locaux pour leur stockage
- Région Ouest - 4.939.480 fr .

NOTE JUSTIFICATIVE

En vue de protéger contre les gaz les agents maintenus à leur poste en cas de conflit, la S.N.C.F. a été autorisée à faire l'acquisition de masques.

En 1938, 37.500 masques ont été attribués à la Région de l'Ouest, leur stockage a nécessité l'aménagement de locaux dans un certain nombre de gares. Les dépenses relatives à ces travaux qui ont été imputées provisoirement au compte "Entretien Courant" doivent figurer au compte "Travaux Complémentaires proprement dits".

Un projet de régularisation a été dressé à cet effet.

Le montant total des dépenses s'élève à 4.939.480 fr dont 4.888.125 fr au compte "Mobilier et outillage" de l'exercice 1938 et 51.355 fr au compte "Travaux Complémentaires proprement dits" de l'exercice 1939.

Il est proposé au Comité de Direction d'approuver l'envoi au Ministre du projet en régularisation.

P. Le Directeur,
Le Chef Adjoint du Service,

Signé : LEMAIRE.